
DOSSIER DE PRESSE

Grands Prix Natura 2000 Edition 2012

Lundi 15 octobre 2012



Sommaire

Natura 2000 Page 1

Le plus grand réseau d'espaces naturels européens Page 1

Une concertation des acteurs locaux Page 2

Les outils du réseau pour la gestion des sites Page 2

Grands Prix Natura 2000 – édition 2012 Page 5

Les lauréats 2012 Page 5

Actualités 2012 Page 11



Natura 2000

Le plus grand réseau d'espaces naturels européens

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il concilie préservation de la nature et enjeux socio-économiques.

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution du patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à **enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires** en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000.

Le réseau Natura 2000, mis en place en application de la Directive 'Oiseaux' de 1979¹ et de la Directive 'Habitats'² de 1992, vise à **assurer, à l'échelle de l'Union européenne, la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés.**

Natura 2000 comprend deux types de sites :

- ▶ des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.
- ▶ des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Chaque Etat membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de ces espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000. Le réseau terrestre est maintenant stabilisé en France : la priorité est désormais la montée en puissance effective de la gestion. En mer, le réseau a été fortement étendu dans les eaux côtières en 2009 : la priorité va à une meilleure connaissance des milieux et à la définition des outils de gestion pertinents.

Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés. C'est l'objectif des deux directives « nature » : atteindre le bon état de conservation de ces espèces et de ces milieux.

La directive « Habitats, faune, flore » fête cette année ses 20 ans. Vingt années qui ont vu la mise en place des sites et d'outils spécifiques à ce réseau, notamment les « DOCOB », documents de gestion des sites, visant à assurer l'implication des acteurs locaux pour concilier les activités humaines avec la préservation de la biodiversité.

Le dispositif (réseau et outils) est globalement stabilisé notamment sur le terrestre et doit désormais monter en puissance pour une bonne gestion des sites : la directive « Habitats » doit encore être considérée comme un travail « en cours ».

L'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces de la directive réalisé en 2007 à l'échelle communautaire a montré que seuls 17% des habitats et espèces présentent un bon état de conservation. Une deuxième évaluation, actuellement en cours, devrait paraître en 2013 et valoriser les nombreuses actions conduites depuis 2007 par l'ensemble des pays.



Une concertation des acteurs locaux

Une des particularités du réseau Natura 2000 est de prendre en compte les spécificités locales pour concilier préservation de la nature et enjeux socio-économiques.

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, et à travers ceux-ci les enjeux de la biodiversité et du développement durable de nos territoires, **la France a choisi la concertation avec les acteurs du territoire : citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont désormais associés à la gestion de chaque site.**

La participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein des comités de pilotage (Copil) donnent à chacun la possibilité de mieux **comprendre à la fois les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire.** Cet échange permet ainsi de partager des objectifs, de construire une gestion de la nature fondée sur les savoirs des acteurs locaux et donc de développer des projets de territoires qui valorisent au mieux ce patrimoine naturel.

Les outils du réseau pour la gestion des sites

Les différents acteurs locaux intéressés par la vie d'un site sont appelés à participer à sa gestion à travers les **comités de pilotage** de chaque site. . En effet, le comité de pilotage établit un document très important pour le site : le document d'objectifs, couramment appelé DOCOB, qui présente **les différents objectifs de gestion et le calendrier des moyens à mettre en œuvre pour parvenir à atteindre ces objectifs.** Le comité suit ensuite sa mise en œuvre.

Pour ce faire, la cheville ouvrière incontournable est l'**animateur**, personne physique nommée par la collectivité locale ou la structure mandatée par l'Etat pour la rédaction, puis pour la mise en œuvre du DOCOB.

Atteindre le bon état de conservation des milieux et des espèces passe par deux moyens complémentaires tous deux nécessaires : restaurer et éviter les dégradations. Pour ce faire, la gestion des sites Natura 2000 s'appuie sur deux types d'outils : la contractualisation, largement privilégiée dans l'approche française par rapport à d'autres pays européens et l'évaluation préalable des incidences d'un plan ou projet susceptible de concerner un site Natura 2000 afin de prévenir toute dégradation dommageable.

▶ **Contrat Natura 2000**

Le contrat Natura 2000, signé avec le préfet pour 5 ans, résulte d'une démarche volontaire. **Il permet aux différents acteurs locaux de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.**

Ces actions peuvent consister en des mesures explicites de restauration de milieux (rétablissement d'une tourbière, débroussaillage d'une lande) ou dans une amélioration ou un maintien de pratiques agricoles favorables dont le surcoût justifie une contrepartie financière (fauche tardive, réduction d'intrants, maintien du pâturage).

▶ **Charte Natura 2000**

Spécifique à chaque site et décrite dans le document d'objectifs, la charte Natura 2000 permet de valoriser l'adhésion volontaire des acteurs locaux à la démarche Natura 2000 : elle explicite les bonnes pratiques locales favorables aux espèces et milieux et les bonnes pratiques relatives aux activités qui peuvent s'y dérouler de manière à ne pas occasionner de dégradation. L'adhésion à la charte permet une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

► Evaluation des incidences des plans ou projets sur les sites Natura 2000

Cet outil réglementaire, explicitement prévu par la directive « Habitats » a pour objectif de vérifier la compatibilité d'une activité ou d'un programme avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.

Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projet d'intérêt public majeur et sous certaines conditions dont des mesures compensatoires).

De manière plus globale, ce dispositif permet d'intégrer au mieux les enjeux de biodiversité au cœur des politiques publiques et incite chaque porteur de projet à s'interroger sur les implications de son activité sur les sites Natura 2000 pour éviter au maximum les impacts dommageables et aller vers un développement réellement durable.

Le financement du réseau Natura 2000 s'appuie sur les crédits nationaux (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt), les crédits de collectivités et les fonds communautaires : notamment FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), FEDER (Fonds européen de développement régional), LIFE+ (L'Instrument Financier pour l'Environnement - programme spécifique de la Commission Européenne).

Le développement du réseau Natura 2000 en mer devrait logiquement être accompagné de financements via le futur fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Quelques chiffres

En Europe

27 000 sites

98 millions d'hectares dont 22 millions d'hectares de territoires marins

En France

1753 sites

dont **384** au titre de la directive « oiseaux »

dont **1369** au titre de la directive « habitats, faune, flore »

6,9 millions d'hectares

12,5 % de la surface du territoire métropolitain

4,1 millions d'hectares marins

4 500 espèces indigènes recensées

soit **80%** des espèces d'oiseaux européens

soit **40%** de la flore européenne

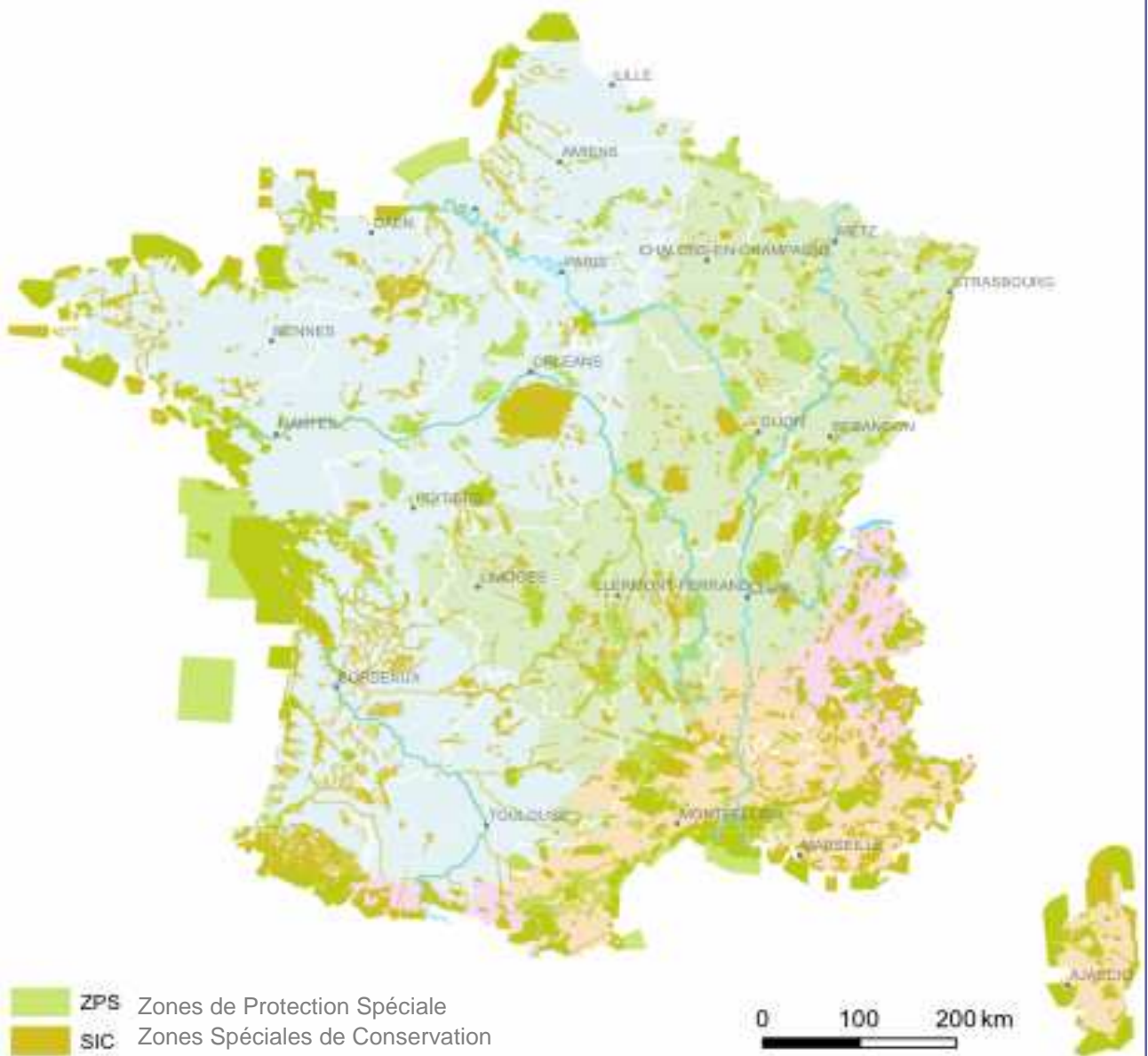
9 000 communes concernées

Des plans de gestion (document d'objectifs) sont actuellement opérationnels **sur plus de 1 160 sites en France** ou en cours de concertation sur **plus de 400 sites**, avec une implication forte des collectivités (75% des nouveaux comités de pilotage bénéficient d'une présidence assurée par des élus, et 58% des DOCOB sont portés par des collectivités).

Plus de 2 100 contrats Natura 2000, financés par le ministère de l'écologie et l'Europe ont été signés depuis 2002 avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, forestiers, etc.). Par ailleurs, **plus de 10%** des terrains agricoles Natura 2000 ont fait l'objet de mesures environnementales territorialisées dédiées à la gestion des sites.

Réseau Natura 2000

état au 31 mai 2012



- ZPS Zones de Protection Spéciale
- SIC Zones Spéciales de Conservation
- Hydrographie

Domaines

- alpin
- atlantique
- continental
- méditerranéen

© Service du Patrimoine Naturel
M.N.H.N. - Paris, mai 2012



Grands Prix Natura 2000 – édition 2012

Lancés en 2010 par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, les Grands Prix Natura 2000 sont l'occasion de valoriser et soutenir l'engagement des acteurs locaux en récompensant les initiatives les plus exemplaires. Ils permettent ainsi de favoriser le développement d'actions innovantes et de bonnes pratiques.

Cette année, pour la 2^{ème} édition, la richesse et la diversité des candidatures traduisent la montée en puissance de la gestion des sites. Le ministère récompensera des actions remarquables réalisées durant les années 2010 et 2011 selon 5 catégories :

- ▶ Catégorie 1 : action visant au bon état de conservation
- ▶ Catégorie 2 : communication/sensibilisation/animation
- ▶ Catégorie 3 : coopération internationale ou inter-sites : actions de réseaux
- ▶ Catégorie 4 : innovation et suivi scientifique et méthodologique
- ▶ Catégorie 5 : cohérence des politiques publiques

Les 40 dossiers ont été évalués par un jury composé de membres du comité national de suivi Natura 2000 (liste page 7) sur la base de critères tels que l'efficacité des actions, les résultats constatés, l'originalité, l'exemplarité, la transférabilité, la pérennité des actions, le rapport coût/bénéfice...

Liste des 40 projets admissibles sur grandsprix.n2000.fr



**Lundi 15 octobre 2012
à partir de 13h30**

Auditorium de la Direction
générale de l'Aviation civile
50 rue Henry Farman 75015 Paris

La cérémonie de remise sera précédée d'une table ronde animée par Denis Cheissoux sur le bilan de Natura 2000 et les pistes pour l'avenir notamment du point de vue de la gestion.

Les lauréats 2012

▶ Catégorie 1 : actions visant au bon état de conservation



Travaux de fermeture d'un fossé
©Geneviève Magnon

Restauration hydraulique de tourbières (Franche Comté)

Communauté de communes Frasne Dugeon

Président de Copil : Jean Patoz, communauté de communes
Frasne Dugeon

Site Natura 2000 : Bassin du Dugeon

Les tourbières des Levresses et de la Sarre-à-Cordier à Frasne (25) font partie du grand complexe tourbeux du bassin du Dugeon. Afin de pallier les effets préjudiciables du réseau de drainage hérité de l'exploitation de la tourbe entre le 19^e siècle et le début du 20^e siècle, la Communauté de communes Frasne Dugeon a piloté en 2011 **un important chantier pour la conservation fonctionnelle du complexe tourbeux.**

Ce chantier visait au remouillage des tourbières par blocage des fossés les plus importants sur près de 700 mètres linéaires. Cette opération a impliqué le conservatoire botanique de Franche-Comté, le bureau d'études Lin'eco, la communauté de communes Frasne Dugeon et la direction départementale du territoire du Doubs pour le montage du contrat Natura 2000.

Elle a permis une remontée de nappe sur les deux tourbières, avec une saturation en eau de la partie supérieure de la tourbière toute l'année. En outre, la spécialisation de l'entreprise prestataire dans les travaux en zones humides à l'aide d'engins adaptés est un exemple à suivre dans les autres régions concernées par ce type de restauration.



Maintien des milieux ouverts par le pastoralisme
© Jean-Michel Lamielle/ONF

Engagement du monde de la chasse pour Natura 2000
(Alpes Maritimes)
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
Présidente de Copil : Françoise Gioanni, maire de Courmes (06)

Site Natura 2000 : Préalpes de Grasse

Pour enrayer les effets néfastes de la reforestation et de l'enrichissement sur les habitats et espèces remarquables des milieux ouverts agro-pastoraux qui caractérisent le site, la société de chasse de Caussols a signé un contrat Natura 2000.

Il s'agit d'une innovation compte-tenu de l'ancienne opposition des chasseurs au dispositif.

La société de chasse a été mandatée par les propriétaires privés et la commune sur un territoire de 65 hectares sur cinq ans (2011 à 2016), pour réouvrir des milieux en dynamique de reforestation par débroussaillage mécanique et manuel, et maintenir l'ouverture par le pastoralisme.

Indirectement ces actions sont également favorables à la **préservation de la perdrix rouge, gibier de chasse local, particulièrement vulnérable et en déclin**. Au prix d'une longue concertation, les chasseurs ont adhéré à la démarche et reconnu l'importance de protéger ces milieux et leurs espèces. Ainsi sensibilisés, ils ont su adapter la pratique de leur activité en réduisant drastiquement la période de chasse à la perdrix rouge sur ce secteur.

Cette première expérience a déjà essaimé au sein du même site : **un deuxième contrat Natura 2000 avec la société de chasse de Vence vient d'être signé en juin 2012** et poursuit les mêmes objectifs.

► **Catégorie 2 : communication, sensibilisation et animation**



Randonnée pédagogique
avec les signataires de la charte
© CPIE Midi Quercy

Charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme
Syndicat mixte du pays Midi Quercy
Président de Copil : Jean Cambon, président du syndicat mixte du pays Midi Quercy

Site Natura 2000 : Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère

Afin de concilier les activités touristiques du site avec la préservation de son patrimoine naturel, une charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme a vu le jour en 2010.

Sous la forme d'un livret de 28 pages, il s'agit d'un contrat moral entre les acteurs touristiques volontaires (usagers des

Gorges de l'Aveyron) dont le but est de favoriser une maîtrise de la fréquentation du site et une adaptation des pratiques à ses enjeux environnementaux.

Un ensemble de structures publiques et privées intervenant dans le domaine de l'activité touristique sur le site ont participé à son élaboration : prestataires d'activités de pleine nature (canoë-kayak, pêche, chasse, spéléologie, escalade, randonnée...), associations environnementales, agriculteurs, propriétaires, services de l'Etat, collectivités, offices de tourisme, etc.

Une large concertation a donc été engagée auprès des acteurs et usagers du site, tant au niveau local que départemental et interdépartemental pour parvenir à un consensus sur ce document. Fin 2011, la charte comptait 70 signataires.

Editée en 500 exemplaires, et distribuée à l'ensemble des signataires, elle est disponible en ligne le site du Pays Midi-Quercy. Une brochure d'information à destination de la clientèle touristique a été élaborée, distribuée par les offices de tourisme et lors des journées d'animation organisées.



© Philippe Jarry

En Champagne, l'union fait la force ! (Centre)
Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
Président de Copil : Pierre Louault, président de la communauté de communes de Loches

Site Natura 2000 : Champagne tourangelle

La zone céréalière de Champagne tourangelle, en Indre-et-Loire, a su préserver **une avifaune de plaine typique** (outarde canepetière, busard cendré, pie grièche écorcheur, etc.).

Le blocage initial des agriculteurs et chasseurs à la création du site Natura 2000 a été dépassé en 2006 grâce à une méthodologie de concertation et de prise de décision locale. Ainsi, **une mesure agro-environnementale territorialisée (MAET) spécifique, dite culture outardes, adoptée sur ce territoire, s'accompagne d'un mode de gouvernance locale original via un comité technique regroupant agriculteurs, chasseurs, associations environnementales, sous la responsabilité du comité de pilotage du site.**

À présent, 8,5 % du territoire, soit 1 096 hectares, sont contractualisés, assurant la création d'habitats favorables à l'avifaune de plaine. **Cette dynamique génère des pratiques et des réflexions qui vont au-delà des enjeux locaux** avec :

- un groupe de travail local multipartite qui élabore des propositions de MAET post-2013 ;
- un groupe de travail local associant agriculteurs et non-agriculteurs sur le devenir des pratiques agricoles ;
- l'appui à une démarche partenariale de réseau avec les dix autres zones de protection spéciales outardes du centre ouest de la France, qui a généré deux groupes interrégionaux.

Par ailleurs, 59 propriétaires fonciers de Champagne ont signé la charte. La concertation locale est ouverte à tous, via un comité local de concertation, instance informelle qui, six ans après, reste très active.

► **Catégorie 4 : innovation et suivi scientifique méthodologique**

Stratégie de conservation du Grand Tétrás sur 50 000 ha (Alsace)
PNR Ballon des Vosges
Président de Copil : Philippe Girardin, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Site Natura 2000 : Hautes-Vosges, Haut-Rhin » (FR4211807) et « Massif Vosgien

Les deux sites Natura 2000 des Hautes-Vosges abritent, sur une surface d'environ 50 000 ha, des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inféodées aux forêts de montagne et plus particulièrement le Grand Tétrás (*Tetrao urogallus*).



Grand tétras mâle en parade
© M. et V. Mounier

Afin de conserver la population actuelle de cette espèce et de permettre une recolonisation de zones anciennement occupées, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a piloté, avec le soutien des services de l'État concernés, le développement d'un outil d'aide à la décision pour la définition d'une stratégie de conservation et pour la mise en oeuvre d'actions

de restauration. L'objectif est de maintenir et d'améliorer la qualité de l'habitat du Grand Tétrás et la quiétude des zones les plus sensibles.

Le diagnostic des deux sites a été réalisé en deux étapes principales. Dans un premier temps, l'acquisition des données a permis d'évaluer l'état de conservation de l'habitat d'espèce et de définir l'aire de présence du Grand Tétrás et d'inventorier les itinéraires balisés (pédestre, VTT, équestre, raquettes à neige, ski de fond) ; dans un second temps, ces données ont été croisées et analysées en utilisant notamment des traitements SIG (système d'information géographique).

Structure et dynamique de population de la moule perlière (Limousin)

PNR de Millevaches

Président du Copil : Pierre Coutaud, vice-président du PNR de Millevaches, maire de Peyrelevalde

Site Natura 2000 : Haute vallée de la Vienne

Dans le cadre de l'animation 2011 du site Natura 2000, le comité de pilotage a validé un projet concernant la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*), espèce en danger critique d'extinction dans le monde et vulnérable en France.



Milieu de vie de la moule perlière
© PNR ML

Les objectifs étaient d'étudier finement l'écologie et la dynamique de population de la moule perlière sur la haute vallée de la Vienne, de caractériser ses préférendums à l'échelle du micro-habitat (la station) et du méso-habitat (la rivière) ainsi que les paramètres physico-chimiques de l'eau. Toutes les atteintes au milieu ont également été relevées un catalogue d'actions contractuelles en faveur de l'espèce.

Cette étude qui s'est étalée sur six mois, en partenariat avec l'ONEMA, le syndicat mixte monts et barrages et les fédérations départementales de pêches, a permis de mettre en évidence l'importance de la prise en compte des parcelles riveraines des cours d'eau ainsi que des bassins versants pour la conservation d'espèces bio-indicatrices très exigeantes comme la moule perlière.

Les résultats obtenus doivent permettre dans l'avenir une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt communautaire aquatiques dans les sites de la directive habitat. Ainsi, cette étude scientifique transposable (méthode d'ores et déjà reprise en Auvergne) peut devenir une référence au niveau national.

► **Catégorie 5 : Mise en cohérence des politiques publiques**

Mise en œuvre et animation du schéma d'intervention foncière (Languedoc Roussillon)

Syndicat mixte des étangs littoraux (SIEL)

Président du Copil : Alain Bonafoux, président du SIEL

Site Natura 2000 : Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol et Etangs palavasiens

Les sites Natura 2000 des étangs palavasiens sont situés au centre de deux agglomérations (Sète et Montpellier) ce qui fait que de fortes pressions foncières s'exercent sur les espaces naturels. Jusqu'en 2009, chacun des opérateurs fonciers présent sur le territoire avait sa propre stratégie de maîtrise foncière.



Bois des Aresquiers et étangs de Vic et Ingril
© SIEL



Le syndicat mixte des étangs palavasiens (Siel), en lien avec le département de l'Hérault, le Conservatoire du Littoral et les communes des sites Natura 2000, a élaboré une stratégie de mise en cohérence des politiques d'intervention foncière à l'échelle de son périmètre. Cette stratégie est appelée schéma d'intervention foncière (SIF).

Sur leurs secteurs d'intervention respectifs, les acteurs se sont engagés sur le long terme à maintenir une veille foncière, à acquérir systématiquement les parcelles en cas de transaction, à mettre en place une gestion des parcelles acquises. Le Siel leur apporte un appui technique à chacune de ses étapes et participe au maintien d'un partenariat étroit entre les différentes parties prenantes.

L'action est en cours de mise en œuvre. Les comités de suivi annuels permettent de fournir des premiers résultats :

- plus de 210 ha d'espace naturels sensibles ont été acquis par les partenaires ;
- l'acquisition dans le cadre du SIF a permis la remise en état naturel de parcelles et de lancer des actions de gestion en faveur de la conservation d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

**Démarches partenariales et convergentes pour une meilleure gouvernance (Rhône Alpes)
Conseil général de la Loire
Président du Copil : Michel CHARTIER, conseiller général de la Loire**

Site Natura 2000 : les cinq sites Natura 2000 de la plaine du Forez



Vue aérienne de la plaine du Forez
© CEN Rhône-Alpes

Le territoire de la Plaine du Forez est un enchevêtrement de procédures environnementales avec cinq sites Natura 2000, deux milieux prioritaires du schéma départemental des milieux naturels du conseil général de la Loire (étangs de la Loire et fleuve Loire) et quatre bassins versants différents.

Les outils associés à ces dispositifs sont multiples : contrat Natura 2000, charte Natura 2000, programme agro-environnementaux, programme étangs de la Loire, contrat de rivière, opération coordonnée...

Les acteurs du territoire ont donc cherché à rendre cohérentes entre elles les différentes démarches de protection de l'environnement afin d'apporter une meilleure lisibilité des politiques publiques. Ce travail de mise en cohérence porte sur les dispositifs environnementaux, sur les outils associés ainsi que sur les instances de concertation.

Un nouveau mode de gouvernance a été imaginé afin d'avoir une plus grande cohérence entre les actions et d'optimiser les temps d'échanges et de rencontre. Les différents comités chargés du suivi et du pilotage des différents programmes se sont regroupés ou ont désigné des membres communs.

Ces démarches partenariales et convergentes ont été mises en place afin de mieux faire accepter Natura 2000 sur le territoire, de mieux impliquer les acteurs du territoire, d'optimiser les financements, de donner plus de poids, de légitimité et de lisibilité à nos actions et surtout de pérenniser le dispositif.



► Catégorie 6 : Services de l'Etat



Tournage du film
© Denis Rungette/DREAL Basse-Normandie

Film documentaire « Natura 2000 : quand biodiversité rime avec démarche partagée » (Basse-Normandie)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Basse-Normandie

Responsable : Directeur de la DREAL Basse-Normandie

Le film documentaire présente le réseau Natura 2000 en Basse-Normandie. Avec 63 sites il se distingue par une grande diversité des milieux naturels puisqu'il concerne autant les massifs dunaires du Cotentin que les grandes futaies du Perche, les falaises du Bessin comme les rivières à caractère torrentiel, les archipels granitiques au large comme les bocages typiques de l'intérieur...

Réalisé entre mai 2010 et mai 2011, le documentaire a nécessité 30 journées de tournage réparties sur les quatre saisons ; 28 sites ont été visités ou survolés, montrant une grande partie des écosystèmes et des terroirs présents.

Destiné au grand public, « Natura 2000 : quand biodiversité rime avec démarche partagée » donne avant tout la parole aux acteurs de terrain : les naturalistes, les opérateurs des sites, les représentants socioéconomiques (agriculteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, forestiers, chasseurs...), les élus, etc.

► Prix spécial du jury

Préservation et réhabilitation du site d'échouement du cargo TK Bremen (Bretagne)

Syndicat mixte du grand site Gâvres Quiberon

Président du Copil Adrien LE FORMAL, maire de Plouhinec (56)

Site Natura 2000 : Massif dunaire de Gâvres - Quiberon et zones humides associées



Chantier de démantèlement
© Laurent Mignaux/MEDDE-METL

Après l'échouement, le 16 décembre 2011, du cargo TK Bremen sur la plage de Kerminihy, la priorité s'est portée sur la lutte contre les pollutions et la mise en sécurité de l'épave. Compte tenu de la fragilité de la structure du cargo et de présence résiduelle d'hydrocarbures, la déconstruction in situ de l'épave a été décidée par les autorités administratives.

Tout au long de la gestion de ce dossier, l'équipe du syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon a été présente sur le terrain. **Outre son alerte concernant la surfréquentation liée à la curiosité qu'a suscitée cet échouement et la pose en conséquence de barrières sur 5 kms de long visant à protéger le site Natura 2000, l'équipe a également contribué à l'étude d'incidences en fournissant des données de suivi permettant une bonne prise en compte des espèces et milieux remarquables et sensibles.**

L'équipe est restée mobilisée pour le suivi des travaux au jour le jour (et parfois même la nuit lors de suivis amphibiens) afin de constituer une cellule de vigilance pour les autorités préfectorales, administratives (DREAL, CEDRE, CG...) et locales (maires, gendarmeries...). **De plus, grâce à sa connaissance du site avant l'accident, elle a permis de réfléchir et prévoir au mieux les travaux de réhabilitation du site après le démantèlement du navire.**

Membres du jury des Grands Prix Natura 2000 – édition 2012

Eva ALIACAR,

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie / sous-direction des espaces naturels

Catherine BIACHE,

Office National des Forêts

Emmanuelle CHAMPION,

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Kristell LABOUS,

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

Lise MACIEJEWSKI,

Muséum National d'Histoire Naturelle

Thierry MOUGEY,

Fédération des Parcs Naturels Régionaux

Flora PLANCHON,

Direction Départementale des Territoires de la Loire

Lucile RAMBAUD,

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (bureau du réseau Natura 2000)

Bernard RECORBET,

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

Mara RIHOUEY,

Atelier technique des Espaces naturels

Jean-Michel SOUBIEUX,

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Edition du dernier tome des Cahiers Habitats Natura 2000

Le huitième et dernier tome de la série des Cahiers d'habitats Natura 2000 sera édité à l'occasion de la remise des Grands Prix Natura 2000.

Ce huitième tome est consacré aux 274 espèces de l'avifaune française, réparties en trois volumes :

- ▶ espèces migratrices transsahariennes, pour tout ou partie de la population (sauf cas irrégulier ou accidentel) ;
- ▶ espèces migratrices à l'intérieur du Paléarctique occidental dont celles ayant une aire de reproduction restreinte ou localisée en France ;
- ▶ espèces migratrices en France avec des populations significativement importantes par rapport à l'Europe.

Les Cahiers Habitats Natura 2000 proposent, pour la première fois, **une synthèse actualisée des connaissances scientifiques et une approche globale des modes de gestion conservatoire pour l'ensemble de ces espèces présentes en France.** Ils devraient ainsi fournir à l'ensemble des acteurs concernés par l'application de la directive « oiseaux » une base solide d'informations.